

# Les Cessions d'immobilisations

## 1. Le produit des cessions d'immobilisations

A la cession d'une immobilisation se comptabilise par le débit d'un compte de tiers **462 « Créances sur cession d'immobilisation »** (pour la valeur TTC) et par le crédit du compte de produits **775 « Produits des cessions d'éléments d'actif »** (pour la valeur HT) et du compte de TVA **44571 « TVA collectée »** (pour la valeur de la taxe).

	462 Créances sur cession d'immobilisation	775 Produits des cessions d'éléments d'actif	44571 TVA collectée
Cession d'une immobilisation	X	X	X

- En cas de mise au rebut, de destruction, il n'y a pas de produit de cession.
- Le produit de cession est comptabilisé à la date de sortie de l'actif de l'immobilisation.

## 2. Les amortissements des immobilisations sorties pour l'exercice de cession

- L'entreprise a **consommé** les **avantages économiques** attendus de l'immobilisation **du début de l'exercice jusqu'à la sortie de l'actif** de cette immobilisation.
- Une dotation aux amortissements doit être effectuée pour cette période.

	681 Dotations aux amortissements	28 Amortissement des immobilisations
Dotations aux amortissements	X	X

## 3. La sortie de l'actif d'une immobilisation

- L'immobilisation ne figure plus à l'inventaire des actifs de l'entreprise, aussi les comptes qui mentionnent cette immobilisations doivent être remis à zéro.
- La sortie de l'actif d'une immobilisation se comptabilise par le débit du compte d'amortissement **28 « Amortissements des immobilisations »** et par le crédit du compte d'immobilisations **20 « Immobilisations incorporelles »** ou **21 « Immobilisations corporelles »**. La différence entre la valeur d'actif et la somme des amortissements débite le compte de charges **675 « Valeur comptable des actifs cédés »**.

	675 (VCN) Valeur comptable Des actifs cédés	28 Amortissement des immobilisations	20 ou 21 Immobilisation
Sortie de l'actif	X	X	X

#### 4. L'annulation des dépréciations sans objet

Les dépréciations qui concernent une immobilisation sortie de l'actif sont **sans objet** doivent être **annulées**.

- Une reprise sur dépréciation doit être effectuée.

	<b>291</b> Dépréciations Des immobilisations	<b>787</b> Reprise sur Dépréciations d'immo
<b>Reprise sur dépréciation</b>	<b>X</b>	<b>X</b>